

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, PINTO Miguel, TORCHEUX Frédéric, MORISSEAU Christian, BON Erwan, PONCHON Marcel.

Absents excusés : BRAUD Marie, MARTEL Caroline, ROUX Vincent.

Absent : DURAND René.

Monsieur DENIS Jean-Noël a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↳ ENEDIS : projet de renouvellement de la ligne HTA aérienne en souterraine ;
- ↳ Assainissement collectif : Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du service / redevance de performance des réseaux de collecte ;
- ↳ Participation au restaurant scolaire de l'école Yves Duteil de Juvigny Val d'Andaine ;
- ↳ CDC Andaine Passais : Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du service d'élimination des déchets ;
- ↳ Délibérations diverses ;
- ↳ Questions diverses.

I – ENEDIS : PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE HTA AERIENNE EN SOUTERRAINE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier élaboré par ENEDIS pour la réalisation de l'enfouissement de la ligne haute tension entre Domfront et Juvigny.

Pour ce faire, la commune doit valider le projet et autoriser l'implantation d'un poste de transformation à côté du Monument aux Morts.

L'assemblée décide d'accepter et autorise Madame le Maire à signer la convention.

II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- RPOS 2024

Comme chaque année le Conseil Municipal doit délibérer sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement de Perrou.

Madame le Maire porte donc ce document à la connaissance de l'assemblée qui décide de le valider

- Redevance de performance des réseaux de collecte

Lors de la réunion du 20 décembre 2024, le conseil municipal délibérait sur la nouvelle redevance de performance des systèmes d'assainissement.

Le coefficient alors voté était provisoire.

La commune doit voter le taux définitif avant le 31/12/2025.

Or, nous n'avons pas reçu les identifiants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui refuse de nous les communiquer au prétexte que la commune serait rattachée au bassin Seine-Normandie.

A ce jour, nous avons à plusieurs reprises prouvé le contraire mais aucun retour de leur part ...

Les membres de l'assemblée suggèrent d'envisager un taux plus élevé pour anticiper l'augmentation.

III – PARTICIPATION AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE YVES DUTEIL DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Juvigny Val d'Andaine sollicitant une participation au déficit du restaurant scolaire de l'école primaire publique Yves Duteil de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine.

Elle rappelle que l'an passé le conseil municipal décidait de verser 1,70 € par repas soit : $1\,581 \times 1,70 = 2\,687,70$ €.

En 2024, 1 385 repas ont été servis aux enfants de PERROU.

Le Conseil Municipal décide de verser : 2 € par repas $\times 1\,385 = 2\,770$ €.

IV – CDC ANDAINE PASSAIS : RPQS ELIMINATION DES DECHETS ET SPANC

Madame le Maire présente à l'assemblée les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 du service de gestion des déchets et du Service Public d'assainissement non collectif.

Les membres du Conseil Municipal décident de l'accepter.

V – DELIBERATIONS DIVERSES

- Rapport définitif de la CLECT

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des montants définitifs des attributions 2025.

Ils décident de valider ces montants.

QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'une citerne de gaz au commerce communal ;
- Peinture salle des associations ;
- Cérémonie des vœux : vendredi 16 janvier 2026 ;
- Proposition de motion de l'AMF validée.

Séance terminée à 19h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,